Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_023-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN

Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH

Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-023

Objet de la délibération : Renouvellement de contrats à durée déterminés au pôle scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Mme Sandrine GUILLAUME, adjointe, propose à l'assemblée de reconduire 3 contrats à durée déterminée au pôle scolaire pour l'année scolaire à venir.
Ces 3 contrats ont une durée hebdomadaire de 28 heures et concernent Mesdames Jessica MALFILATRE – Leslie MONROSE et Shirley MORICE).
Les contrats seront établis à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027. Elles seront rémunérées sur l'indice brut 419.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- de reconduire trois contrats à durée déterminée au sein du pôle scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- ces contrats concernent Mesdames Jessica MALFILATRE, Leslie MONROSE et Shirley MORICE, pour une durée hebdomadaire de 28 heures chacune ;
- les contrats seront conclus pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 ;
- la rémunération des agentes sera calculée sur la base de l'indice brut 419.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO